



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identification de la préparation

Nom du produit

ARGENTURE A FROID

1.2 Identification de la Société

AVEL
16320 MAGNAC LAVALETTE France
Tél: 05.45.64.74.74
Tél : 05.45.64.77.36

1.3 Téléphone d'appel d'urgence

01.40.37.14.14/CENTRE ANTI-POISON DE PARIS
HOPITAL FERNAND WIDAL-200, rue du Faubourg Saint-Denis
75475 PARIS Cedex 10

04.78.54.14.14/CENTRE ANTI-POISON DE LYON
HOPITAL EDOUARD HERRIOT-5 place d'Arsonval – 69734 LYON Cedex 2

04.91.75.25.25/CENTRE ANTI-POISONS DE MARSEILLE
HOPITAL SALVADOR- 249, Bd Sainte Marguerite- Marseille cedex 9

2 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Substances dangereuses pour la santé

2.1.1 Sulfite de Sodium



N°CAS : 775-83-7
Concentration : <5%
Symboles de danger : Xn (nocif)-Xi (irritant)
Phrases de risques : R36-38-42

2.1.2 Ammoniaque

N° CAS : 1336-21-6
Concentration : <5%
Symboles de danger : C (Corrosif) – N (dangereux pour l'environnement)
Phrases de risques : R34 – 50

2.1.3 Nitrate d'argent

N° CAS : 7761-88-8
Concentration : <5%
Symbole de danger : C (Corrosif) – N (Dangereux pour l'environnement)
Phrases de risques : R34 ; R50 –53

3 -IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Effets sur la santé

Possibilité d'irritation de la peau, des yeux, du système digestif.
Possibilité de réactions allergiques.

3.2 Risques physiques et chimiques

Négligeables

4 -PREMIERS SECOURS

4.1 Inhalation

- Retirer le sujet de la zone concernée et le transporter à l'air libre.
- Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.
- Appeler un médecin.

4.2 Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer les zones du corps concernées avec du savon ou un détergent léger et de grandes quantités d'eau.
- Appeler un médecin si nécessaire.

4.3 Contact avec les yeux

- Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau ou du liquide physiologique, en écartant les paupières supérieures et inférieures.
- Appeler un spécialiste immédiatement.



4 Ingestion

- Appeler un médecin.
- Si le sujet a envie de vomir, le pencher en avant et lui maintenir la tête au-dessous du niveau des hanches pour éviter l'aspiration dans les voies respiratoires.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Risques

Négligeables

5.2 Moyens d'extinction recommandés

Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudres, mousse.

La décomposition thermique peut former des oxydes de soufre, carbone, sodium, azote, calcium, ammoniac.

5.3 Produit de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut former des oxydes de soufre, carbone, sodium, azote, calcium, ammoniac.

5.4 Equipement de protection individuelle du personnel préposé à la lutte contre le feu

- appareils respiratoires autonomes.
- vêtements de protection.

5.5 Autres recommandations

- Eloigner les récipients de la zone d'incendie, si cela est possible sans risque.
- Refroidir les parois des récipients exposés au feu avec de l'eau.
- Eviter de respirer les dégagements dangereux.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions pour les individus

- Eteindre les sources d'inflammation.
- Arrêter la fuite si cela est possible sans danger.
- Eloigner le personnel non indispensable.
- Eviter de respirer les vapeurs.
- Ventiler la zone concernée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit d'être évacué dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et les sols.

6.3 Méthodes de nettoyage

Absorber le produit avec du sable ou un autre produit non combustible.



Ramasser ensuite avec une pelle, placer dans un récipient et fermer ce dernier pour récupération ultérieure.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

- Prévoir une ventilation adéquate sur les lieux de travail – Eviter de respirer les vapeurs.
- En cas de possibilité de contact avec la peau et les yeux, le personnel doit porter des vêtements de protection appropriés, des gants, et des lunettes de sécurité.
- Ne pas manger ni boire sur les lieux de travail.
- Se laver les mains avec du savon après manipulation du produit.
- Prévoir des douches et fontaines oculaires.

7.2 Stockage

- Stocker dans des récipients fermés et étiquetés, dans un local frais, sec et bien ventilé.
- Craint le gel.
- Eviter la chaleur, les flammes et autres sources d'ignition.
- Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et de matières incompatibles.
- Matériaux d'emballage ou de flaconnage recommandé : plastique opaque ; à éviter : verre transparent.

8 -CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition

8.1.1 Ammoniac

- VLE : 50 ppm (36mg/m³)
- VME : 35 ppm (18 mg/m³)

8.1.2 Nitrate d'argent

- composés solubles d'argent (en argent) : TWA OSHA : 0.01 mg/m³

8.1.3 Carbonate de calcium

- VME 10 mg/m³

8.2 Protection du personnel

8.2.1 Protection respiratoire

- Prévoir une ventilation locale d'extraction de façon à être en-dessous des valeurs limites d'exposition.



- Prévoir des appareils respiratoires quand les concentrations sur les lieux de travail dangereuses.

8.2.2 Protection des mains

- Prévoir des gants de protection résistant aux produits chimiques.

8.2.3 Protection des yeux

- Prévoir des lunettes de sécurité pour éviter le contact des yeux avec ce produit.
- L'employeur prévoira également des fontaines oculaires à proximité directe des lieux de travail.

8.2.4 Protection de la peau

Prévoir des vêtements de protection résistant aux produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 9.1 Aspect : Liquide
- 9.2 Couleur : Blanchâtre à brun
- 9.3 Odeur : Néant
- 9.4 PH : 8.5
- 9.5 Masse volumique : 1 100 g/l

10 -STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité

- Stable dans les conditions normales de température et de pression.
- Possibilité de changement de couleur lors de l'exposition à la lumière et à l'air.
- Risque de décomposition en présence de chaleur.

10.2 Conditions à éviter

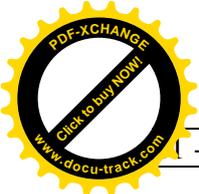
- Eviter les flammes et toute source de chaleur.
- Eviter le contact avec des matières incompatibles.

10.3 Matières à éviter

Acides, Oxydants, halogènes, métaux, bases, peroxydes, réducteurs.

10.4 Produits de décomposition et sous-produits dangereux

La décomposition thermique du produit peut provoquer le dégagement d'oxydes de soufre, de carbone, sodium, azote, calcium, ammoniacque.



INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Données toxicologiques

11.1.1 Sulfite de sodium

- DL 50 rat-oral : 3560 mg/kg

11.1.2 Thiosulfate de sodium

- DL 50 rat-intraveineux

11.1.3 Ammoniaque

- DL 50 rat-oral : 350 mg/Kg

11.1.4 Nitrate d'argent

- DL 50 rat-oral : 1173 mg/kg

11.1.5 Carbonate de calcium

- DL 50 rat-oral : 6450 mg/kg

11.2 Effet sur la santé

11.2.1 Inhalation

- Exposition aiguë : irritation des muqueuses, éternuements, toux, gonflements de la gorge, bronchite, œdème, asphyxie due aux spasmes.
- Exposition chronique : possibilité de sensibilisation, bronchites, oedèmes pulmonaires, troubles gastro-intestinaux.

11.2.2 Contact avec la peau

- Exposition aiguë : possibilité d'irritation, de dermatite, de sensibilisation.
- Exposition chronique : possibilité d'irritation, de dermatites, de sensibilisation.

11.2.3 Contact avec les yeux

- Exposition aiguë : possibilité d'irritation, rougeurs, de sensation de brûlures.
- Exposition chronique : possibilité d'irritation, conjonctivite.

11.2.4 Ingestion

- Exposition aiguë : irritation du système gastro-intestinal, douleur abdominales, nausées, vomissements, diarrhée, anémie, dépression du système nerveux central.
- Exposition chronique : possibilité de sensibilisation.



12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Données d'écotoxicité

12.1.1 Sulfite de sodium

- Poissons (*Gambusias affinis*) : CL 50 (mortalité) : 66000 µg/l – 96 h
- Invertébrés (*Psammenchinus miliaris*) : CL 50 (mortalité) : 1300 000 µg/l, 1-15 mois (photosynthèse)

12.1.2 Ammoniaque

- Poissons (*Gambusias affinis*) : CL 50 (mortalité) : 15000 µg/l – 96 h
- Invertébrés (*Astacus leptodactylus*) : 10 000 µg/l

12.1.3 Nitrate d'argent

- Poissons (*Cottus bairdi*) : CL 50 (mortalité) : 13 ,6 µg/l –96 h
- Invertébrés (*Daphnia Magna*) : CE 50 (immobilisation) : 1,03 µg/l – 48 h
- Végétaux (*Elodea canadensis*) : CE 50 (photosynthèse) : 100 µg/l – 24 h

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Elimination du produit

- Ne pas rejeter le produit dans les égouts.
- Mettre les déchets dans les récipients fermés spécifiques.

13.2 Elimination des emballages

- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- L'élimination du produit et des emballages se fera conformément aux réglementations locales.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transports terrestre (ADR/RID)

Produit non classé.

14.2 Transport maritime (OMI/IMDG)

Produit non-classé.

14.3 Transport aérien (IATA-ICAO)

Produit non-classé.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



15.1 Informations figurant sur l'étiquette de la préparation

Les symboles et phrases suivantes ont été établis selon les réglementations sur les substances et préparations dangereuses. (88/379/CEE, 67/548/CEE, et addenda) :

15.1.1 Symboles

Xn (Nocif)

15.1.2 Phrases R

R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

R 52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

15.1.3 Phrases S

S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs aérosols.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquetage.

S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

16- AUTRES INFORMATIONS

16.1 Conseils relatifs à la formation

Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions et mesures à prendre en cas d'accident.

16.2 Sources des principales données utilisées dans la fiche

- Base de données OHS
- Dossier INRS
- Règlements internationaux et nationaux de transport des matières dangereuses.

16.3 Date d'émission de la fiche de données de sécurité

Janvier 2002